



**Assemblée Générale
Ordinaire et Extraordinaire
16 Avril 2021 à 9h00
Ouverture de la Séance**

Exceptionnellement, cette **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE** est tenue à huis clos et est retransmise en direct sur le site Internet de la Société dans le contexte actuel de crise sanitaire Covid-19 et en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, telle que prorogée par le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, l'ordonnance du 2 décembre 2020 n°2020-1497 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Sommaire



1

Constitution du bureau

Fabrice LARUE, Jean-François BUSNEL, Neology Holding (FLCP & Associés, Tiphany LAMY), Mathilde CAZE

2

Point sur l'activité

3

Rapport des commissaires aux comptes

4

Texte des résolutions et résultats des votes

1

Constitution du bureau

- Président de l'Assemblée : Monsieur Fabrice LARUE, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Société
- Scrutateur : Monsieur Jean-François BUSNEL, Directeur administratif et financier, actionnaire
- Scrutateur : La société Neology Holding, elle-même représentée par la société FLCP & Associés, représentée par Madame Tiphany LAMY
- Secrétaire de séance : Maître Mathilde Cazé, Fieldfisher – cabinet d'avocats qui assiste la Société pour l'Assemblée Générale

Quorum – Votes par correspondance

Résultat certifié exact par le bureau de l'Assemblée :

- À titre ordinaire, 78 actionnaires possédant 4.052.324 actions sur un total de 5.200.243 actions ayant droit de vote, donnant droit à 4.113.511 voix, ont voté par correspondance ou sur pouvoir au Président, soit un quorum de 77,9256%.
- À titre extraordinaire, 78 actionnaires possédant 4.052.324 actions sur un total de 5.200.243 actions ayant droit de vote, donnant droit à 4.113.511 voix, ont voté par correspondance ou sur pouvoir au Président, soit un quorum de 77,9256%.

Le quorum est donc réuni à titre ordinaire comme à titre extraordinaire, l'Assemblée peut valablement se tenir.



Point sur l'activité



**Rapport des commissaires aux comptes
Cabinet Deloitte & Associés – Gatti Conseil**

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Ratification de la cooptation de Madame Tiphanie LAMY en qualité de membre du Conseil de surveillance

Adoptée à 84,365%

Pour : 84,365% // **Contre** : 15,635% // **Abstention** : 0 voix

2. Nomination de Madame Thaima SAMMAN en qualité de membre du Conseil de surveillance

Adoptée à 85,493%

Pour : 85,493% // **Contre** : 14,507% // **Abstention** : 31 000 voix

3. Nomination de Madame Louise TINGSTRÖM en qualité de membre du Conseil de surveillance

Adoptée à 85,493%

Pour : 85,493% // **Contre** : 14,507% // **Abstention** : 31 000 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

4. Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance

Adoptée à 97,843%

Pour : 97,843% // **Contre** : 2,157% // **Abstention** : 0 voix

5. Approbation d'une convention visée aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce

Adoptée à 55,247%

Pour : 55,247% // **Contre** : 44,753% // **Abstention** : 195 850 voix

6. Autorisation à donner au Directoire en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce

Adoptée à 75,157%

Pour : 75,157% // **Contre** : 24,843% // **Abstention** : 0 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

7. Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes

Adoptée à 75,370%

Pour : 75,370% // Contre : 24,630% // Abstention : 0 voix

8. Délégation de compétence à conférer au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public

Adoptée à 70,996%

Pour : 70,996% // Contre : 29,004% // Abstention : 0 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

9. Délégation de compétence à conférer au Directoire, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires

Adoptée à 70,996%

Pour : 70,996% // Contre : 29,004% // Abstention : 0 voix

10. Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires

Adoptée à 73,897%

Pour : 73,897% // Contre : 26,103% // Abstention : 0 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

11. Autorisation à donner au Directoire, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Adoptée à 70,997%

Pour : 70,997% // Contre : 29,003% // Abstention : 0 voix

12. Délégation de pouvoirs à consentir au Directoire, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société

Adoptée à 97,942%

Pour : 97,942% // Contre : 2,058% // Abstention : 0 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

13. Délégation de compétence à conférer au Directoire à l'effet de décider, en cas d'offre publique, l'émission de bons de souscription d'actions portant sur les titres de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires

Adoptée à 73,910%

Pour : 73,910% // Contre : 26,090% // Abstention : 0 voix

14. Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances

Adoptée à 94,276%

Pour : 94,276% // Contre : 5,724% // Abstention : 0 voix

15. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions

Adoptée à 99,101%

Pour : 99,101% // Contre : 0,899% // Abstention : 0 voix

4

Texte des résolutions et résultats des votes

16. Modification de l'article 19 des statuts de la Société

Adoptée à 100%

Pour : 100% // Contre : 0% // Abstention : 195.850 voix

17. Modifications statutaires – Adoption de nouveaux statuts

Adoptée à 79,615%

Pour : 79,615% // Contre : 20,385% // Abstention : 195.850 voix

18. Pouvoirs pour les formalités

Adoptée à 100%

Pour : 100% // Contre : 0% // Abstention : 0 voix



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

16 avril 2021

Clôture de la Séance

Exceptionnellement, cette **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE** est tenue à huis clos et est retransmise en direct sur le site Internet de la Société dans le contexte actuel de crise sanitaire Covid-19 et en application de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 adaptant les règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, telle que prorogée par le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, l'ordonnance du 2 décembre 2020 n°2020-1497 et le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.